

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	28	30
Date de la convocation		
21/05/2026		
Date d'affichage		
21/05/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 28 mai 2026 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mille vingt six
et le vingt-huit mai à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Hubert ROFFAT, Président.

Etaient présents :

LABOUTIERE Florence (Chirassimont), CORNET Delphine (Cordelle), DURET Nathalie (Croizet sur Gand), BABE Jean-Jacques (Fourneaux), GUILLON Jean-Christophe (Lay), PION Éric (Machézal), VIGNAND Colette (Neaux), DAVID Blandine (Neulise), PETERSEN Yannick (Neulise), ROFFAT Hubert (Neulise), HETSCH Jean-Marc (Pradines), MONDIERE Hubert (Pradines), LAIADI Ben Abdellah (Régny), MONTEL Fabienne (Régny), BAKOA Tristan (St Cyr de Favières), DELUBAC Adeline (St Cyr de Favières), COQUARD Romain (St Just la Pendue), GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), MICOLON Laurianne (St Just la Pendue), PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), VEILLARD Patricia (St Victor sur Rhins), BRETET Jean-Baptiste (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir :

CHATRE Philippe (Cordelle) a donné pouvoir à CORNET Delphine (Cordelle)
GIANINA Antoine (Régny) a donné pouvoir à MONTEL Fabienne (Régny)

Excusée :

Secrétaire de séance : DAVID Blandine

Délibération : 2026-071-CC

OBJET : Création d'emploi au tableau des effectifs

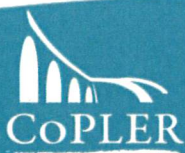
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20260528-2026-071-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2026
Publication : 29/05/2026

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2026-071-CC

OBJET : Création d'emploi au tableau des effectifs

VU le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28
Vu le budget de la collectivité,
Vu le tableau des effectifs existant,

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que l'agent, en disponibilité, à effectuer un contrat de 6 mois et qu'il convient désormais de le recruter par voie de mutation,

Considérant que l'agent est promouvable en promotion interne au grade de rédacteur et qu'un poste est vacant au tableau des effectifs,

Considérant qu'une mutation s'effectue sur le grade d'origine de l'agent, à savoir, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe et que ledit grade n'existe pas au tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient de créer ce grade, pour la mutation et de le supprimer immédiatement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE

Article 1 : création et définition de la nature de l'emploi

Il est créé l'emploi suivant : Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.

Article 2 : temps de travail

L'emploi est créé à temps complet à compter du 1^{er} juin 2026. Il serait immédiatement supprimé dès nomination de l'agent au grade supérieur.

Article 3 : crédits

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CoPLER au titre de l'année 2026.

Article 4 : tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la CoPLER est modifié en ce sens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

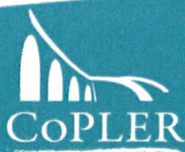
042-244200630-20260528-2026-071-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2026

Publication : 29/05/2026

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2026-071-CC

OBJET : Création d'emploi au tableau des effectifs

- **APPROUVE** la création d'emploi d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juin 2026 et la suppression de cet emploi, à la même date.
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget 2026,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces recrutements.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 28/05/2026

Le secrétaire de séance,

Blandine DAVID

Le Président,

Hubert ROFFAT

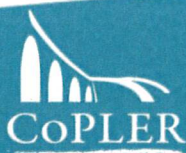
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20260528-2026-071-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2026
Publication : 29/05/2026

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr